

**Compte rendu de séance  
du Conseil Municipal du 24 septembre 2012**

**Présents** : Mme Liliane SUTTER, Maire  
MM. les adjoints Christian RICHERT, Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS  
Mmes les conseillères Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN  
MM. Charles MEHL, Albert DUB, Mathieu DURINGER, Christian DIEBOLD, Valentin GEBHARDT, Marc KLEIN, Michel ETTLINGER

**Absents excusés** : M. Jacky JACOB qui donne procuration à Mme Liliane SUTTER  
M. Norbert PONTA qui donne procuration à M. Philippe OBRECHT  
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à M. Xavier ULRICH  
MM. Jacky HARTSTREISEL, Claude WEISS

**Absent non excusé** : ./.

**1) Création d'une annexe de la mairie**

Les célébrations de cérémonies officielles telles que mariages ou baptêmes civils ont lieu dans la salle située au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Or celle-ci est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux enfants en poussette.

L'article 75 du Code Civil impose les locaux de la mairie comme lieu de célébration du mariage. A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité temporaire des locaux, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu. L'autorisation du Procureur de la République doit être recueillie au préalable par courrier. Il appartient ensuite au conseil municipal de désigner le lieu par délibération.

Après discussion et en attendant les décisions à prendre concernant les locaux actuels de la mairie, sachant qu'une annexe de la mairie n'est accordée qu'à titre provisoire, le Conseil Municipal valide la création d'une annexe temporaire de la mairie dans les locaux (grande salle) du centre culturel, au 25 rue de la Zorn.

Adopté à l'unanimité

**2) Demande de subvention de la paroisse protestante de Schwindratzheim**

Lors de la réunion en commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal du 10 septembre 2012, M. le Pasteur UHRI a présenté le projet de la paroisse visant à faire procéder aux travaux de réfection de la toiture de la nef de l'église protestante. Un bref rappel de l'historique de la paroisse est suivi d'une projection de l'état de l'existant, confirmant la nécessité d'intervenir sur cet édifice. Outre l'intervention post-tempête de 1999, les éléments de la toiture et des pierres de taille datent de l'époque de la construction (1904) et l'étanchéité de l'édifice n'est plus assurée au niveau de la toiture.

La municipalité avait été sollicitée dans un premier temps pour intervenir aussi sur le clocher, propriété de la commune mais après un état des lieux estimé moins alarmant que celui de la nef et compte tenu que l'opération n'était pas

inscrite au contrat de territoire pour l'obtention d'une subvention, le projet communal a été provisoirement écarté.

L'opération pilotée par la paroisse, comprend des travaux de couverture, menuiserie, pierre de taille et fleurons avec la mise en place d'un échafaudage et se chiffre à environ 170 000 € HT.

La commune est sollicitée pour l'aide au financement par l'octroi d'une subvention dont le montant est à déterminer par le Conseil Municipal, conformément à sa délibération de principe du 08 décembre 2008.

Le secrétaire rappelle les dispositions générales de cette délibération qui réserve à la commune, la possibilité de revoir son financement, si la participation du demandeur restait inférieure à 20% après présentation des factures et d'un plan de financement définitif.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, celui-ci propose à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'octroi d'une subvention qui, à l'unanimité, n'est pas remis en cause. Il est ensuite proposé de procéder par vote secret pour fixer le montant à attribuer, entre les deux propositions avancées par la municipalité (35 000 ou 45 000 €).

Le vote secret, approuvé par l'ensemble des conseillers a donné le résultat suivant:

Nombre de votants : 17

A déduire : blancs ou nuls : 0

Proposition à 35 000 € : 7

Proposition à 45 000 € : 10

Le Conseil entérine donc l'attribution d'une subvention de 45 000 €, représentant 26,47 % du prix d'objectif de 170 000 € HT, à la Paroisse Protestante de SCHWINDRATZHEIM/HOCHFELDEN pour les travaux de réparation de la toiture de la nef de l'église protestante de Schwindratzheim.

### **3) Divers**

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
  - d'un terrain bâti, situé 4 rue des Pierres, appartenant aux consorts KLEIN, au profit de Mme Anaïs PEIFFER et M. Joël BAUMANN de TALANGE (Moselle);
  - d'un terrain bâti, situé 7 rue du Parc, appartenant à M. et Mme ALEPEE Eric de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. Pierre-Emmanuel GIRARD et Mlle Amandine GILLES de HAGUENAU (Bas-Rhin) ;
- En vertu de ces mêmes délégations, dans le cadre des emprunts et des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
  - un marché pour les travaux supplémentaires de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim – lot N°5 – Plâtrerie, pour un montant de 819,52- € TTC avec l'entreprise GASSER de NIEDERMODERN (Bas-Rhin).
- Mme le Maire et son adjoint Christian RICHERT ont assisté à la réception du chantier d'aménagement de l'accès sécurisé sur la RD421. Lors du dernier conseil, le Maire avait fait état, rejoint en cela par d'autres conseillers du même avis, de son étonnement quant à l'efficacité du dispositif. Pour les services du Conseil Général du Bas-Rhin, le résultat attendu est conforme à leurs attentes. Ce dernier a d'ailleurs adressé un courrier à la commune précisant que l'ouvrage ne devait pas faire l'objet de surenchère de signalisation ou de marquage mais

qu'il relevait de la vigilance de l'automobiliste à observer les règles du Code de la Route ;

- Le défibrillateur automatique acquis par la commune avec le soutien de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et de l'Association « In Schwingelse » est désormais installé sur la façade nord de la mairie. La municipalité propose une séance de formation animée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hochfelden lundi, le 22 octobre 2012 à 20h au centre culturel pour l'apprentissage et l'utilisation de cet appareil. Cette démonstration est ouverte au grand public ;

Entrée de M. Norbert PONTA à 21h10

- Le Maire informe l'assemblée qu'il rencontrera, mardi 25 septembre dans l'après-midi, les services de la D.D.T., en charge de l'instruction des dossiers de demande de permis d'aménager pour éclaircir certains points des projets de lotissements à l'est et au nord de la commune, notamment en ce qui concerne les volets «risques liés aux coulées de boues ». Il précise qu'à cet effet, il a déjà engagé la procédure visant à obtenir une étude sur les bassins versants au nord de la rue de République ;
- Dans le même registre, elle recevra à nouveau en mairie, les représentants de l'entreprise Skyline Immobilier pour un projet de construction de logements collectifs, rue du Parc (terrain HUBER). Une première approche de ce dossier laissait entrevoir la réalisation de près de 13 logements. Compte tenu de la configuration de la voirie dans ce secteur et des problèmes déjà évoqués avec les habitants actuels du quartier, liés à la circulation et au stationnement, le Conseil rejoint l'avis du Maire, visant à limiter le projet à un maximum de quatre logements ;
- M. Christian RICHERT, Adjoint au Maire, rend compte des derniers travaux de réfection de voirie entrepris dans la commune par l'entreprise WICKER, notamment le renouvellement de la couche de roulement du carrefour de la rue des Pierres et de la rue des Vergers et du commencement du chantier de rénovation de l'éclairage public dans les rue des Vosges, Moulin et Oberlin.

Séance close à 22h45.